



## Dispense de travail en fin de CDD

Par **yasashii**, le **12/07/2018** à **12:18**

Bonjour,

Je finis mon CDD le 31 juillet.

Actuellement en arrêt maladie, je dois revenir le 16 juillet.

Mon employeur veut m'imposer une dispense de travail. Que je ne revienne plus jusqu'à la fin de mon contrat tout en étant rémunérée.

Est-ce légal ? Que puis-je demander en retour ?

Merci

Par **morobar**, le **12/07/2018** à **14:58**

Bonjour,

Le mieux est de demander un ordre, un écrit pour formaliser la dispense de travail.

Dans le cas contraire vous serez considérée comme absent et donc non payé, avec ou sans compensation de congés payés.